

ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014
MASTER Domaine Arts, Lettres, Langues
Mention « Langues Étrangères et Echanges internationaux »
Spécialité « Traduction économique et Juridique »
 Finalité : Professionnelle
Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Cadre réglementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000771847&fastPos=65&fastReqId=1794378360&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

SEMESTRE 1 = 30 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coeff	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE1-Enseignement Fondamentaux (4 EC au choix)	24	24	E-CC (100%)	E-CT (100%)
EC1- Histoire de l'Europe	6	6		
EC2- Géographie de l'Europe	6	6		
EC3- Sciences Politiques	6	6		
EC4- Droit international	6	6		
EC5- Sciences Economiques	6	6		
UE2- Langues vivantes	6	6	E-CC (100%)	E-CT (100%)
-EC anglais (obligatoire)	3	3		
-EC LV2 (au choix : espagnol, allemand, japonais)	3	3		

SEMESTRE 2 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coeff.	1 ^{re} session : nature et poids des épreuves	2 ^e session : mode de prise en compte
<u>UE/MODULE A - TRADUCTION JURIDIQUE & ECONOMIQUE</u>	20	20		
Traduction juridique anglais-français	5	5	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %
Traduction juridique allemand-français ou espagnol-français	5	5		
Traduction économique anglais-français	5	5		
Traduction économique allemand-français ou espagnol-français	5	5		
<u>UE/MODULE B</u> - TRADUCTION ECONOMIQUE, JURIDIQUE ET EDITORIALE français-anglais	5	5	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %
<u>UE/MODULE C</u> - TRADUCTION MULTIMEDIA & TAO	5	5	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coeff.	1 ^{re} session : nature et poids des épreuves	2 ^e session : mode de prise en compte
<u>UE/MODULE A</u> - THEORIE ET PRATIQUE DE LA TRADUCTION EDITORIALE, JURIDIQUE ET ECONOMIQUE	5	5	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %
<u>UE/MODULE B</u> TRADUCTION JURIDIQUE VERS LE FRANÇAIS (VERSION) :	8	8	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %.
Traduction juridique anglais-français	4	4		
Traduction juridique allemand-français ou espagnol français	4	4		

<u>UE/MODULE C</u>				
TRADUCTION JURIDIQUE VERS L'ANGLAIS/ALLEMAND/ESPAGNOL (THEME) :	6	6	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %
Traduction juridique français-anglais	3	3		
Traduction juridique français-allemand ou français-espagnol	3	3		
<u>UE/MODULE D</u>				
TRADUCTION ECONOMIQUE VERS LE FRANÇAIS (VERSION)	4	4	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %
Traduction économique anglais-français	2	2		
Traduction économique allemand-français ou espagnol-français	2	2		
<u>UE/MODULE E</u>				
TRADUCTION ECONOMIQUE VERS L'ANGLAIS/ALLEMAND/ESPAGNOL (THEME)	4	4	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %
Traduction économique français-anglais	2	2		
Traduction économique français-allemand ou français-espagnol	2	2		
<u>UE/MODULE F</u>				
TRADUCTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (TAO)-	2	2	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %
<u>UE / MODULE G</u>				
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE -	1	1	Contrôle continu 60%, travail terminal en classe 40%.	CT 100 %

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coeff.	1^{re} session : nature et poids des épreuves	2^e session : mode de prise en compte
<u>UE Module STAGE</u> <u>*Stage + soutenance</u> <u>* 1 stage de 6 mois ou 2 stages de 3 mois</u>	30	30	Rédaction et soutenance d'un rapport de stage devant un jury selon modalités communiquées aux étudiants en temps utile. La note sanctionnant la prestation rapport-soutenance doit être au minimum égale à 10.	Pas de deuxième session.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Est-il prévu une 2^e session ? : OUI (dans toutes les UE sauf celles sanctionnées par un rapport de stage)

*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis? : **OUI pour la validation du M1, pour la validation du M2, le jury d'examen indique au candidat non admis les matières à repasser impérativement.**

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC non validés ? : **NON**

L'étudiant se présente en 2^{de} session uniquement s'il n'a pas validé son semestre (moyenne inférieure à 10/20).

Dans ce cas, il doit repasser les EC ajournées (moyenne inférieure à 10/20) qui se trouvent dans les UE qui n'ont pas été validées (moyenne inférieure à 10/20). Il ne repasse pas les EC ajournées dans les UE qui ont été validées par compensation entre plusieurs notes.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2^e session :

- La meilleure des 2 notes entre la 1^{re} session et la 2^e session est retenue : **NON**
- La note de la 2^e session annule et remplace la note de la 1^{re} session : **OUI**

Information importante concernant les règles de compensation et d'ajournement spécifiques au semestre 3 : si l'étudiant termine le Semestre 3 avec **une seule UE** en-dessous de la moyenne, celle-ci est automatiquement compensée par les autres UE, à condition que la moyenne du semestre résultant de la compensation entre les UE validées et l'UE < à 10 soit égale ou supérieure à 10 permettant ainsi à l'étudiant concerné d'être admis au semestre. **Si l'étudiant termine le semestre avec deux UE ou plus en-dessous de la moyenne, il est ajourné (et ce quelle que soit la moyenne du semestre, qui peut-être supérieure à dix) et doit repasser les EC non validés selon les modalités indiquées ci-dessus.**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen (*supprimer les mentions inutiles*) :

*Absence injustifiée en 1^{re} session : **Défaillance**

*Absence justifiée en 1^{re} session : **Défaillance**

*Absence injustifiée en 2^e session : **Défaillance**

*Absence justifiée en 2^e session : **Note = 0**

• Autres dispositions : les étudiants salariés à plein temps peuvent demander à être dispensés de présence. Dans ce cas, mise à part la soutenance de leur rapport de stage, ils devront prendre part aux examens dans le cadre d'un CT.

Règles particulières :

*Existe-t-il des notes « seuil » pour la validation des semestres? **Oui au semestre 4**

*Existe-t-il un passage conditionnel en M2 ? : **NON**

*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du M1 au M2 ? : **Admission automatique pour les étudiants ayant validé en totalité le Master 1 « LEEI Spécialité Prof. Traduction économique et juridique » à l'université de Cergy-Pontoise.** Admission en Master 2 sur étude du dossier de candidature et tests de traduction (prépondérants) dans les deux combinaisons linguistiques du master (fr-angl-alld et/ou fr-angl-esp) pour les étudiants venant d'autres universités. Entretien préalable, examen détaillé du projet professionnel et tests de traduction pour tous les candidats postulant à la formation dans le cadre de la formation continue ou de tout autre statut autre que la formation initiale.

• **Autres dispositions :**

Rédaction et soutenance d'un rapport de stage devant un jury selon des modalités communiquées aux étudiants en temps utile.

Note globale sanctionnant l'ensemble de la prestation rapport-soutenance. Cette note, qui n'est pas la moyenne arithmétique de la note du rapport et de celle de la soutenance, tient compte de manière pondérée de chacun de ces deux éléments. Elle est délivrée par le jury une fois la soutenance terminée et doit être égale à 10 au minimum pour une validation du S4. Les rapports de stage dont la qualité rédactionnelle ne remplit pas les critères de qualité définis en amont durant la formation sont susceptibles d'être refusés, l'étudiant concerné devant alors présenter une nouvelle version améliorée de son travail dans un délai fixé d'un commun accord.

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Les 2 semestres de ce diplôme doivent avoir été validés : **OUI**

La moyenne du 1^{er} semestre et du 2^e semestre de ce diplôme doit être au moins égale à 10/20 : **OUI**

Mode d'obtention du diplôme de Master

Les 4 semestres de ce diplôme doivent avoir été validés : **OUI**

La moyenne des 4 semestres de ce diplôme doit être au moins égale à 10/20 : **OUI**

Y-a-t-il compensation entre semestres ? : NON

- Compensation au sein des blocs d'UE et entre les blocs par semestre : **OUI** (voir ci-dessus disposition spécifique applicable au Semestre 3)
- Compensation entre semestre : **NON**

Mode d'attribution de la mention du diplôme

*Maîtrise : La mention attribuée résulte de la moyenne des 2 semestres : **NON**

*Master : -La mention attribuée résulte de la moyenne des 4 semestres : **NON**

-La mention attribuée résulte de la moyenne du 3^e semestre et du 4^e semestre : **OUI**

*Y a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **OUI**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **OUI**

Seuils des mentions attribuées

*Mention « Passable » : $10/20 \leq \text{Note} < 12/20$

*Mention « Assez Bien » : $12/20 \leq \text{Note} < 14/20$

*Mention « Bien » : $14/20 \leq \text{Note} < 16/20$

*Mention « Très Bien » : $\text{Note} \geq 16/20$

Classement au mérite : **OUI**

